

propriété d'une maison

Par wb, le 29/08/2019 à 18:04

Bonjour,

J'ai construit une maison sur un terrain que j'ai acheté, mais j'ai mis ma femme comme copropriétaire du terrain avec moi. Je paye avec mon salaire le prêt de la construction de maison et aujourd'hui je voudrais être le seul propriétaire de la maison. Sachant que j'ai financé seul l'achat du terrain et la construction, est ce qu'il est possible d'être le seul propriétaire et quelle démarche il faut faire? Merci pour votre retour

Pour information, cet achat a été effectué après notre mariage et notre régime matrimonial est « séparation des biens »

Bien cordialement

Par Lag0, le 29/08/2019 à 18:51

[quote]

mais j'ai mis ma femme comme copropriétaire du terrain avec moi

[/quote]

Bonjour,

Qu'entendez-vous par là?

Le titre de propriété est au nom de M. et Mme ?

Par wb, le 29/08/2019 à 18:58

Bonjour

Oui le terrain est acheté à nos deux noms. Cdt

Par amajuris, le 29/08/2019 à 20:07

bonjour,

si le terrain est en indivision avec votre épouse, la maison construite dessus suit le même régime peu importe son finacment.

l'acte d'achat du terrain doit indiquer les droits de chacun qui s'applique à la maison.

si vous voulez dévenir seul propriétaire, votre épouse doit vous vendre ou donner sa part.

avez-vous un emprunt aux 2 noms?

salutations

Par wb, le 29/08/2019 à 23:50

Oui le prêt est à nos deux noms, mais c'est moi qui rembourse ce prêt. Cdt